

Pêche côtière et gouvernance

Cas d'étude de la pêcherie de homard en baie de Granville

GIFS • Activité 1



Avec le soutien financier de



Ce rapport a été rédigé par l'équipe de la Cellule Etudes et Transfert du Pôle halieutique - AGROCAMPUS OUEST avec le soutien financier de l'Union Européenne dans le cadre du projet GIFS : Geography of Inshore Fishing and Sustainability, programme européen de coopération transfrontalière Interreg IV A 2 Mers Seas Zeeën, cofinancé par le FEDER.

La citation de ce document se fait comme suit :

PICAULT David et LESUEUR Marie, 2014. *Pêche côtière et gouvernance (France). Le cas d'étude de la pêcherie de homard en baie de Granville (Basse-Normandie)*. Rapport d'étude. Projet GIFS. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°22, 36 p.

Contact :

Marie LESUEUR

Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST

Cellule Études et Transfert

65 rue de Saint Briec - CS 84215

35042 Rennes Cedex

Tel : 02 23 48 58 62

marie.lesueur@agrocampus-ouest.fr

© AGROCAMPUS OUEST 2014

© Photos AGROCAMPUS OUEST

Pêche côtière et gouvernance

*Le cas d'étude de la pêcherie de homard en baie de
Granville (Basse-Normandie)*

Action 1 - Projet GIFS

2014

Présentation de l'étude	1
Remerciements	2
Résumé.....	3
Introduction.....	5
1. Méthodologie	6
1.1 Choix de l'étude de cas	6
1.2 Détail de la méthode utilisée	6
2 Un système de gouvernance basé sur la cogestion dans une zone atypique	8
2.1 Une gouvernance basée sur la cogestion	8
2.1.1 le CRPMEEM et l'administration, acteurs de la gouvernance.....	8
2.1.2 Le rôle des Comités des pêches -structures professionnelles- dans la gestion de la pêcherie	9
2.1.3 Le rôle des scientifiques	10
2.1.4 Le système décisionnel de la cogestion du homard.....	10
2.1.5 La mise en place d'un système de licences comme mesure de gestion	11
2.2 Une gestion transfrontalière de la pêcherie de homard	12
2.3 La participation des pêcheurs à des projets communs.....	14
2.3.1 Les projets en lien avec l'environnement et la ressource	14
2.3.2 Les projets en lien avec la valorisation du homard	16
3 Les limites de la gouvernance de cette pêcherie	18
3.1 Les points faibles à l'échelle de la pêcherie	18
3.1.1 Les limites d'une gestion à trois : Jersey/Bretagne/Basse-Normandie.....	18
3.1.2 Le problème du renouvellement et de l'implication au niveau des structures professionnelles.....	18
3.1.3 Un soutien ressenti comme insuffisant ?	19
3.2 Faire entendre sa voix au-delà de la pêcherie, une réelle difficulté.....	19
3.2.1 Un manque d'écoute au niveau national et européen	19
3.2.2 Difficile de se faire entendre dans un espace de plus en plus saturé	20
4 Conclusion et points clefs	20
Liste des acronymes	25
Bibliographie.....	25

Le projet GIFS (Geography of Inshore Fishing and Sustainability) regroupe des partenaires anglais, français, belges et néerlandais. Il a été sélectionné dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière INTERREG IV A des 2 Mers, cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Ce projet GIFS, au sein duquel s'insère la présente étude, a débuté en 2012 et fait suite au projet franco-britannique CHARM (Channel integrated Approach for marine Resource Management) (www.charm-project.org). L'objectif du projet GIFS est d'étudier l'importance socio-économique et culturelle globale de la pêche côtière afin d'intégrer ces dimensions dans les politiques des pêches, dans la politique maritime, dans les stratégies côtières de régénération urbaine et plus largement dans le développement durable des zones littorales.

Les travaux du projet GIFS couvrent la Manche et le sud de la Mer du Nord en associant six partenaires. Toutes les actions sont mises en œuvre de façon conjointe entre ces différents partenaires afin que le projet revête un véritable caractère transfrontalier.



Localisation des différents partenaires du projet

Au sein de ce projet, les actions réalisées sont regroupées en trois grands thèmes :

- ✓ Gouvernance des zones côtières et des pêches maritimes ;
- ✓ Lieux de pêche et communautés ;
- ✓ Economie et régénération des communautés de pêche.

Ce rapport s'insère dans l'activité 1 du projet GIFS « Gouvernance des zones côtières et des pêches maritimes » ayant pour objectifs :

- ✓ De comprendre les différents modes de gouvernance côtière de la zone d'étude et identifier les pratiques de gestion.
- ✓ D'inventorier et comprendre les approches et les cadres de gestion existants dans l'ensemble de la zone d'étude et identifier la place de la pêche maritime dans ces derniers.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les acteurs rencontrés pour leur grande disponibilité et leur intérêt pour l'étude. L'objectif de ce rapport étant de réaliser une étude sur la gouvernance de la pêche côtière sur le littoral français de la Manche et du sud de la mer du Nord, les discussions ont été très enrichissantes et ont permis de soulever de nouvelles pistes de réflexion.

Objectif - Ce rapport présente les résultats de l'étude sur la gouvernance des pêches côtières entrepris lors du projet GIFS pour le cas d'étude du homard en baie de Granville. L'objectif est de mieux comprendre les différents modes de gouvernance de cette pêcherie et d'identifier la place de la pêche dans cette zone. Les résultats de l'étude donnent un aperçu de la façon dont la communauté de pêcheurs interagit avec les organismes régaliens et les principaux décideurs à différentes échelles de gouvernance (local, national et européenne). AGROCAMPUS OUEST a examiné comment, et dans quelle mesure, les pêcheurs sont engagés dans les structures de gouvernance pour préserver la viabilité économique et sociale de leur communauté. Ces résultats fournissent un exemple de la gouvernance en France, complétés dans le cadre du projet GIFS par d'autres cas d'études en France, en Angleterre, en Belgique et aux Pays-Bas afin de mieux situer le rôle de la pêche côtière dans le cadre du développement durable de la zone côtière.

Méthode - Pour répondre à cet objectif, cinq pêcheries (dont le homard en baie de Granville) ont été étudiées en France permettant ainsi d'avoir un échantillon des différents métiers de la pêche côtière. Pour chaque zone, une dizaine de participants issus de la communauté de pêcheurs, des parties prenantes publiques et privées et des scientifiques ont été choisis pour des entretiens semi-structurés. Les données recueillies lors de ces enquêtes ont été analysées qualitativement. La méthodologie complète, y compris les critères de sélection des participants est expliquée dans la section suivante pour le cas d'étude du homard en baie de Granville.

Principaux résultats - Les conclusions ont mis en évidence les mécanismes, les structures et les projets utilisés par les pêcheurs et les parties prenantes pour communiquer leurs opinions et faire évoluer la gouvernance. Le système de gestion mis en place dans la bande côtière est majoritairement basé sur la cogestion : les professionnels travaillent en collaboration avec l'administration et les scientifiques. Cette gouvernance permet aux pêcheurs d'avoir une réglementation locale adaptée à leurs besoins et à la durabilité de la pêcherie notamment avec la mise en place d'outils de gestion comme les licences. Ce système n'exclut pas quelques faiblesses à l'échelle locale, nationale et européenne.

INTRODUCTION

Le homard (*Homarus gammarus*) occupe une place importante dans les pêcheries de la baie de Granville. C'est une espèce emblématique et très présente du fait des nombreux archipels et platiers rocheux abritant une des plus importantes nurseries françaises de homard (Delayat, 2011). 220 licences¹ de pêche professionnelle pour les gros crustacés sont attribuées chaque année en Basse-Normandie. Seulement une soixantaine de pêcheurs spécialisés homards sur la partie Ouest du Cotentin vont pêcher sur les archipels normands et anglo-normands. En plus de ces pêcheurs normands, des navires bretons (des départements de l'Ille-et-Vilaine et Côtes d'Armor) et jersiais pêchent dans la baie de Granville (**Figure 1**). En tout, 239 navires pratiquent la pêche au casier dans cette Baie (Leblond et *al.*, 2013a ; Leblond et *al.*, 2013b). Elle est atypique du fait de son positionnement transfrontalier car les pêcheurs de la communauté ont des droits de pêche dans la zone de Jersey et *vice et versa*. La pêche aux homards se fait aux casiers (art dormant ayant très peu d'impact sur l'environnement). Cette pêcherie est d'ailleurs certifiée MSC au regard de sa bonne gestion et de son stock de homards en bonne santé. 130 navires de Basse Normandie et de Jersey y participent². Cette pêcherie principalement composée de navires de moins de 12 mètres cible le homard surtout entre mars et novembre. Les pêcheurs capturent principalement le homard et l'araignée et très accessoirement. Le port le plus important en termes de homard est Granville avec 44 tonnes débarquées en criée en 2013 (France Agrimer, 2014).

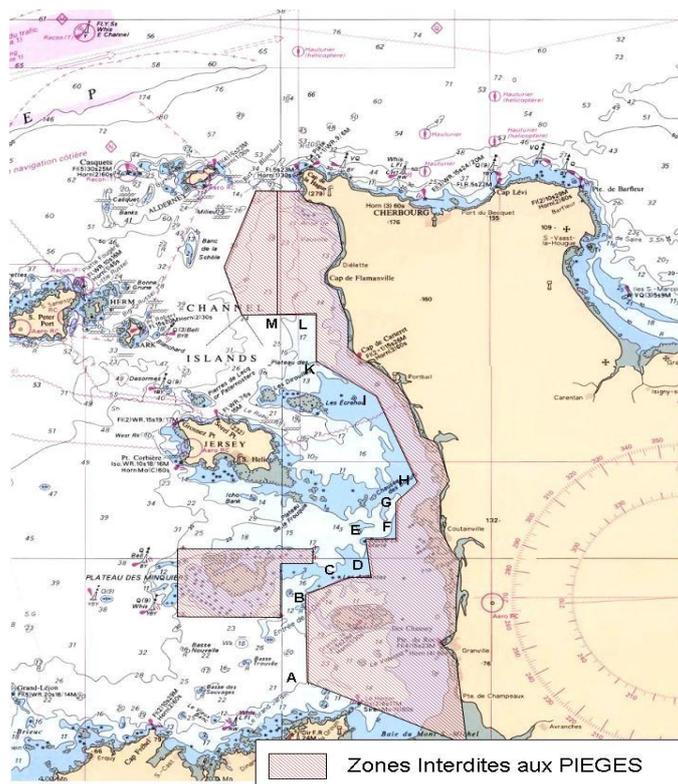


Figure 1 : Situation géographique de la baie de Granville et zones interdites aux casiers pièges pour le homard (CRPMEM BN, 2013)

¹ <http://www.crpbn.fr/comite-regional-peche-licence.html>.

² <http://www.comite-peches.fr/site/index.php?page=g66>.

La pêche du homard en baie de Granville est basée sur un système réglementaire géré collectivement avec une participation des pêcheurs. La communauté de pêcheurs a pris conscience de l'importance de gérer la ressource ce qui a débouché par la création d'une gouvernance basée sur la cogestion impliquant structures professionnelles et administration avec un soutien scientifique.

1. METHODOLOGIE

Dans le cadre du projet GIFS, l'équipe d'AGROCAMPUS OUEST a été en charge de l'étude de la gouvernance des zones côtières et des pêches maritimes (en France) avec l'analyse des méthodes de gouvernance des activités de pêche côtière à travers cinq cas d'étude. La méthodologie utilisée a été commune à tous les partenaires quel que soit le pays.

1.1 Choix de l'étude de cas

Le deuxième cas d'étude a été réalisé sur le homard (*Homarus gammarus*) en baie de Granville. C'est une espèce emblématique de l'Ouest de la France avec une grande valeur ajoutée. Elle est pêchée par une flotte de petits caseyeurs de l'Ouest cotentin. Le premier critère de choix a été la position géographique de cette pêcherie. La baie de Granville est une zone qui revêt un caractère particulier du fait de sa situation. En effet, c'est une zone maritime transfrontalière partagée entre le Royaume-Uni (Jersey) et la France (régions Normandie et Bretagne) qui a nécessité une adaptation de la gouvernance et de la gestion de la pêche pour cette espèce. L'étude des ententes entre différentes nations pour le partage d'une ressource peut apporter des pistes de réflexion pour une bonne gouvernance. De plus, de nombreux projets notamment de valorisation des produits impliquent les pêcheurs et peuvent avoir un impact sur la gouvernance.

1.2 Détail de la méthode utilisée

Nous allons maintenant nous intéresser au cadre du cas d'études, à la stratégie d'échantillonnage, au processus d'acquisition et à l'analyse des données utilisées dans cette recherche. Une étude de cas pilote a été menée à Hastings (Angleterre) pour fournir un premier aperçu des thèmes dominants de la gouvernance de la pêche, mais aussi pour aider à développer et à affiner la méthodologie. Les données de ce projet pilote ont servi à réaliser le guide d'entretien et à identifier les thèmes à explorer, les critères d'échantillonnage des participants et le cadre d'analyse. Les structures qui interviennent dans la gouvernance et les parties prenantes ont été identifiées grâce à des échanges avec les professionnels des pêcheries. Un échantillon raisonné des personnes à interroger a été choisi sur la base des critères suivants :

1. Parties prenantes de différents secteurs privés et publiques impliqués directement dans chaque pêcherie, y compris le secteur aval (commercialisation, transformation) pour mieux comprendre la nature de leur participation et interactions dans la gouvernance des pêches
2. Parties prenantes engagées directement dans la gouvernance à différentes échelles : locale, régionale, nationale et internationale pour comprendre comment et pourquoi la pêcherie s'engage / participe ou non au système décisionnaire.

Il convient de noter que la spécificité des études de cas influence la nature exacte de l'échantillon des parties prenantes. Ainsi, la liste des participants varie pour chaque étude de cas surtout quand les parties prenantes ont « plusieurs casquettes » et peuvent fournir un point de vue sur la gouvernance au niveau local, régional et/ou national. En outre, dans certains cas, des participants se sont désistés par faute de temps ou d'intérêts. Le tableau des participants pour le cas du homard en baie de Granville est détaillé ci-dessous (**Tableau 1**). Les noms de tous les participants n'ont pas été divulgués.

Tableau 1 : tableau des participants

Participants	Secteur/Rôle	Date	Durée
1. Participant A	CRPMEM	5 nov.2013	61min
2. Participant B	CRPMEM	13 nov. 2013	123 min
3. Participant C	Scientifique	4 nov. 2013	85 min
4. Participant D	Scientifique	6 nov. 2013	94 min
5. Participant E	Administration locale	2 dec. 2013	79 min
6. Participant F	Scientifique	25 nov. 2013	62 min
7. Participant G	Organisme partie prenante dans les écolabels	4 nov. 2013	55 min
8. Participant H	Groupement Qualité	4 nov. 2013	108 min
9. Participant I	Pêcheur	19 nov. 2013	74 min
10. Participant J	Pêcheur	13 nov. 2013	63 min
11. Participant K	Syndicat Mixte (développement de l'aquaculture et de la pêche)	22 nov. 2013	93 min

La méthode de l'entretien semi-structuré a été choisie car elle permet de centrer le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes définis au préalable par les enquêteurs. Cette méthode a l'avantage de laisser la possibilité d'éclaircir des points soulevés (Hay, 2005) durant le face-à-face. Un guide d'entretien thématique composé de questions ouvertes a été élaboré et la possibilité d'élargir ou d'introduire de nouveaux thèmes a été prise en compte. Le guide d'entretien a été réalisé après discussions entre tous les partenaires du projet et ajusté après l'étude de cas pilote à Hastings en 2012. Les thèmes abordés dans les entretiens couvrent les thématiques suivantes : la gouvernance de la pêche (évolution, historique, relation entre les différents acteurs), l'implication de l'État et des pêcheurs dans la gouvernance des pêcheries ; freins et leviers des projets en cours sur la pêche ; l'impact socio-économique de cette pêche (sur tourisme, économie locale) ; les interactions entre la communauté de pêcheurs et les organismes locaux/régionaux/nationaux ou européens. Ces entretiens semi-structurés donnent au chercheur la possibilité de mieux comprendre les processus complexes (comme la gouvernance) à l'aide d'un procédé plus interactif.

Pour l'étude de cas du homard en baie de Granville, 11 entretiens semi-structurés ont été réalisés entre novembre et décembre 2013. La plupart des entretiens ont été menés en personne sur le lieu de travail de l'enquêté ou dans un espace communautaire pour assurer la commodité, le confort et l'intimité des participants. Certaines entrevues ont été réalisées par téléphone et la majorité a été enregistrée numériquement pour améliorer la précision des données recueillies. Des notes ont été prises lorsque le participant ne souhaitait pas être enregistré.

Une analyse thématique a été adoptée pour l'étude des données brutes (Brewer, 2000). Les comptes rendus des entretiens ont été analysés en utilisant cette approche pour identifier les thèmes communs, les contradictions des différentes parties prenantes mais aussi pour identifier les problèmes, besoins et améliorations nécessaires à la gouvernance de la pêche. Le rapport de l'étude de cas a été étayé par des citations issues des entretiens pour illustrer les propos.

La baie de Granville (**Figure 1**), zone maritime transfrontalière partagée entre le Royaume-Uni (Jersey) et la France (régions Basse-Normandie et Bretagne) revêt un caractère particulier du fait de sa situation géographique et de son historique. Par conséquent, la gouvernance halieutique dans cette espace maritime spécifique fait intervenir un système de cogestion entre l'administration française et les pêcheurs français qui prend en compte l'aspect transfrontalier de la zone de pêche. Toutefois, l'étude de la gouvernance de cette pêcherie se focalise majoritairement sur celle de Basse-Normandie.

2.1 Une gouvernance basée sur la cogestion

Il existe deux acteurs principaux dans la gestion des pêches en Basse-Normandie pour le homard : le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse-Normandie (CRPMEM BN) et l'Etat avec une représentation administrative régionale.

2.1.1 le CRPMEM et l'administration, acteurs de la gouvernance

En Basse-Normandie, il existe historiquement un véritable système de cogestion pour la pêcherie de homard entre les structures administratives et professionnelles. Dans ce système (Picault et Lesueur, 2014a), l'initiative de gestion de la ressource de homard vient principalement de ces utilisateurs locaux. Ces derniers sont représentés ici par le CRPMEM BN, organisation professionnelle représentant les pêcheurs dans cette région, et ses antennes. La prise de décision participative donne ainsi à la totalité des parties prenantes la possibilité d'exprimer leurs positions. Les pêcheurs jouissent ainsi d'un certain degré d'autonomie du fait qu'ils détiennent une part de contrôle dans la gestion de la pêcherie (Ferracci, 2011). Cependant, les prises de décisions réglementaires reviennent à l'administration nationale ou régionale. A l'échelle régionale de la Basse-Normandie, l'administration de la pêche est représentée par la Direction InterRégionales de la Mer (DIRM) Manche Est - Mer du Nord et le préfet de région. A l'échelle locale (département de la Manche), ce sont la Direction Départementale des Territoire et de la Mer (DDTM) de Cherbourg et le préfet de département qui officient. Le schéma décisionnel est disponible dans la partie 2.1.4.

Dans ce contexte de cogestion, l'Etat français donne au CRPMEM BN des missions de représentation et de défense des intérêts de la profession³ dans tous les domaines qui concernent la filière (production, commercialisation, social, formation, environnement, ...). *« Elle donne la possibilité de participer à l'élaboration des réglementations en matière de gestion des ressources halieutiques et de récolte des végétaux marins pour les espèces qui ne sont pas soumises à des TAC [Totaux Admissibles de Captures] ou des quotas de captures en application d'un règlement de l'Union Européenne (UE) dans les eaux territoriales, de participer à l'élaboration des réglementations encadrant l'usage des engins et la cohabitation des métiers de la mer, de participer à la réalisation d'actions économiques et sociales en faveur de leurs membres, de participer aux politiques publiques régionales de protection et de mise en valeur de l'environnement afin notamment de favoriser une gestion durable de la pêche maritime et des élevages marins, d'apporter un appui scientifique et technique à leurs membres ainsi qu'en matière de sécurité, de formation et de promotion des métiers de la mer »* (CRPMEM, 5 nov. 2013).

³ Loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche – LMAP – JORF du 28 juillet 2010 pages 3 à 90.

La communauté de pêcheurs de homards s'appuie sur ce système de cogestion pour l'élaboration de la réglementation spécifique à leur métier et à la région qui est ensuite validée par l'Etat. Dans ce système, le pêcheur est force de proposition. La gouvernance de cette pêcherie demeure basée sur des structures locales et régionales qui ont un rôle crucial en matière de représentation des pêcheurs, ce qui reste toutefois commun à un grand nombre de pêcheries côtières en France comme celle de la Coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc (Picault et Lesueur, 2014b).

2.1.2 Le rôle des Comités des pêches –structures professionnelles- dans la gestion de la pêcherie

La communauté de pêcheurs de homards de la baie de Granville en Basse-Normandie est représentée directement en termes de gouvernance par l'intermédiaire du CRPMEM BN et de ces antennes locales (notamment celle de Granville pour le homard)⁴. Si une première organisation avait été créée en Basse-Normandie dès 1980, le CRPMEM BN est officiellement créé en 1991, en même temps que tous les autres comités régionaux de France. Cette structure représente les pêcheurs auprès de l'État, de ses services déconcentrés et des collectivités territoriales, afin de défendre leurs intérêts et la durabilité de la pêcherie à l'échelle locale, régionale et nationale : *« Nous représentons 500 navires issus de différentes pêcheries et 2 000 marins sur 500 km de côtes ! Notre rôle est de gérer la ressource, les licences et de lever des fonds pour financer des actions pour la durabilité de nos pêcheries et le maintien des emplois dans les communautés de pêche »* (CRPMEM, 13 nov. 2013). Son président, élu par les pêcheurs de la Région Basse-Normandie, est appuyé pour les dossiers techniques par des permanents salariés. Cette organisation professionnelle prévue par une Loi⁴ lui permet de disposer de prérogatives de puissance publique (adhésion obligatoire, prélèvement d'une cotisation professionnelle obligatoire, possibilité d'établir des règles de gestion des ressources opposables en droit, capacité à mettre en place des gardes jurés, etc.).

D'après les entretiens, le CRPMEM BN se place comme un interlocuteur privilégié au niveau de l'administration et des politiques : *« Tous les pêcheurs peuvent voter pour le président du Comité régional et des antennes qui vont les représenter. On leur donne toute notre confiance car l'équipe est très bien »* (Pêcheur, 19 nov. 2013). Par ce système, le CRPMEM BN et la communauté de pêcheurs de homards veulent porter leurs voix au niveau national et européen comme par exemple dans le cadre de la nouvelle réforme de la PCP : *« Il faut rebondir à la veille de la PCP car la bande côtière est en sursaturation et a atteint sa limite de développement, la pression sur celle-ci augmente. Il faut mettre l'accent sur la pêche côtière (dont la pêche aux homards) plus que sur la pêche hauturière »* (CRPMEM, 13 nov. 2013).

Au niveau plus local, pour le homard, les antennes du CRPMEM BN (avec là aussi un président élu), permettent également une représentation des pêcheurs « à la source », proche du terrain. L'antenne de Granville, la plus importante pour les crustacés à l'échelle de la région, se présente comme le porte-parole de la communauté de pêcheurs de homards.

⁴ Dans cette région, il n'existe pas de Comité départementaux comme en Bretagne par exemple (Picault et Lesueur., 2014b) mais des antennes du CRPMEM.

2.1.3 Le rôle des scientifiques

Les scientifiques sont un maillon important pour la gouvernance de la pêche côtière du homard. L'un des objectifs de cette gestion est d'assurer la durabilité des ressources halieutiques et cela ne peut se faire sans connaissance scientifique des stocks exploités. C'est Ifremer qui intervient en France sur cet aspect et plus particulièrement sur le homard. Créé en 1984, Ifremer est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), placé sous la tutelle conjointe du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et celui de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Il intervient indirectement dans la cogestion car les scientifiques n'ont pas le pouvoir de vote dans le système décisionnel mais ont simplement un rôle de conseil. Une autre structure intervient également au niveau scientifique et économique, le Syndicat Mixte pour l'équipement du Littoral (SMEL). Syndicat ayant pour mission d'accompagner l'expansion des activités économiques liées aux ressources vivantes marines, le SMEL peut intervenir en Manche à toutes les étapes des filières des produits de la mer : des richesses naturelles à la production et l'exploitation, jusqu'à leur valorisation⁵. Cette structure financée par le Conseil Général de la Manche se positionne à l'interface entre professionnels, élus et chercheurs, contribuant ainsi au rapprochement de ces différents acteurs au sein du processus de gestion.

D'après les personnes enquêtées, il existe une très bonne entente entre les différents acteurs qui travaillent sur la pêcherie de homards, notamment entre le CRPMEM BN et ses antennes locales, l'Ifremer et le SMEL. *« Il existe des liens étroits avec le Comité régional et ses antennes, le SMEL et IFREMER pour réaliser le travail d'échantillonnage et de recherche de données. Sur cette pêcherie, il y a de bonnes règles de gestion avec de nombreux échanges entre tous les acteurs de la filière. »* (Scientifique, 6 nov. 2013).

Le pêcheur a sa place dans ce système où toutes les compétences sont réunies pour avoir une gestion optimale de la pêcherie et faire valoir ces idées. Cette entente est un point fort de la gouvernance et a permis l'évolution des relations avec d'autres acteurs (comme ceux de Jersey) qui cohabitent également dans cette baie de Granville.

2.1.4 Le système décisionnel de la cogestion du homard

Le système de cogestion prend en compte directement le pêcheur ou groupe de pêcheurs. Ces derniers vont pouvoir faire évoluer la réglementation en faisant remonter leur demande au CRPMEM. Cette demande, enregistrée au niveau des antennes locales du CRPMEM de BN est ensuite discutée au sein d'une commission spécifique du CRPMEM, la commission « crustacés », présidée par un pêcheur. Cette commission a pour but de donner un avis sur les demandes des antennes locales concernant de nouveaux points de réglementation régionale. Elle doit faire remonter cet avis au conseil du CRPMEM pour validation. Lieu d'échanges entre pêcheurs spécialisés, elle fait intervenir des scientifiques qui donnent leurs avis sur les problématiques abordées. Si cette commission ne dispose pas de pouvoir de décision, elle possède en revanche un rôle déterminant de proposition, comme par exemple la limitation du nombre de casiers par bateau en Basse-Normandie. Au final, cette commission « crustacés » propose un ou des projets de délibération qui sont ensuite soumis au conseil (composé d'élus) du CRPMEM BN. Si celui-ci donne un avis favorable, le projet est transmis à l'autorité administrative à l'échelon régional (la DIRM) qui peut l'adopter par délégation de pouvoir du Préfet de région de Basse-Normandie (Picault et Lesueur, 2014a). Après un contrôle de la légalité, ce dernier est traduit en arrêté préfectoral. Le schéma d'adoption des délibérations est résumé dans

⁵ <http://www.smel.fr/>

la **figure 2**. Ce schéma décisionnel de la cogestion du homard est très proche de celui de la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc, excepté le fait que dans la Manche, il n'existe pas de Comités départementaux mais des antennes locales du CRPMEM BN (Picault et Lesueur., 2014b).

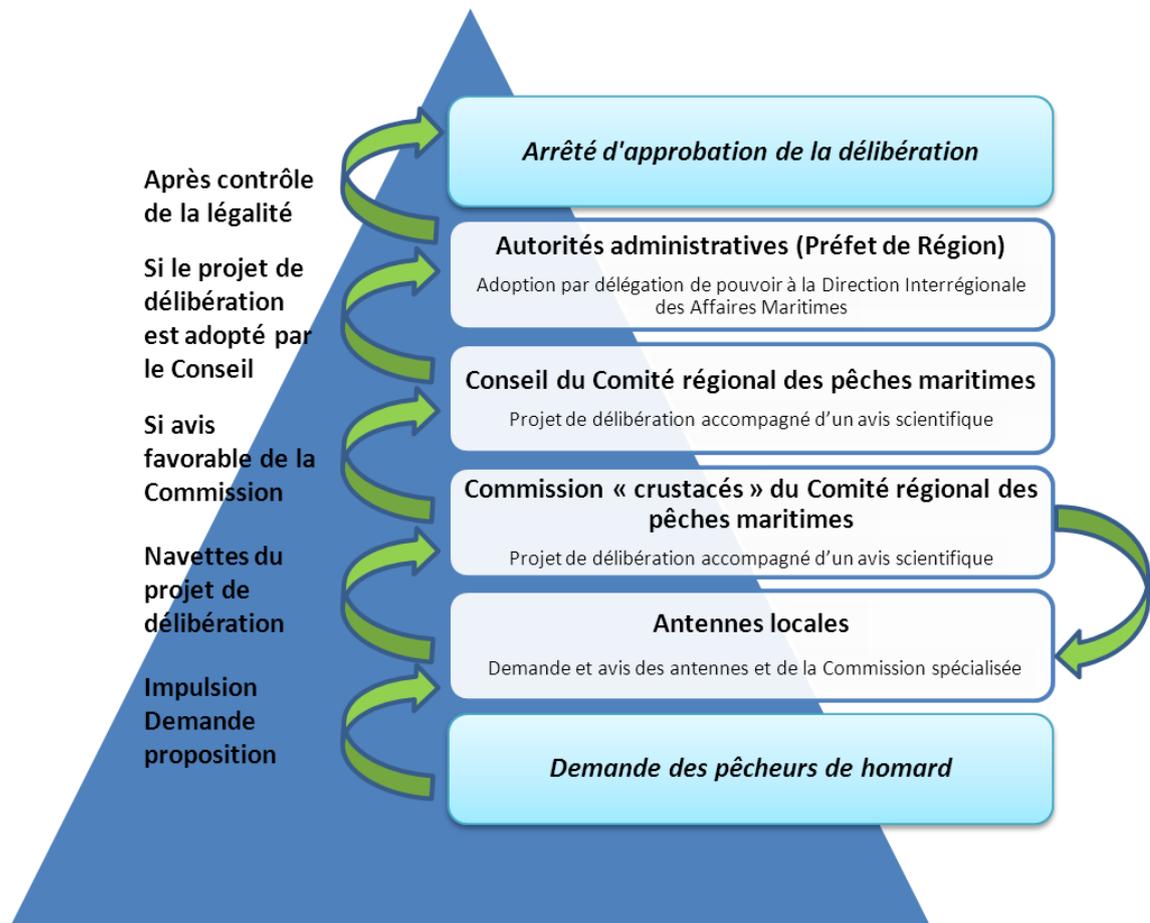


Figure 2 : Système décisionnel de gestion pour le homard en baie de Granville

Il existe aussi une commission « crustacés » au niveau national présidé par un professionnel. Dans le cadre de la participation à la gestion équilibrée des ressources, elle peut élaborer et proposer au Conseil du CNPMEM des projets de délibérations touchant aux conditions générales d'exercice de la profession. Ces délibérations peuvent être rendues obligatoires par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. D'autres commissions nationales, comme la commission « coquillages de pêche », existent par ailleurs à l'échelle hexagonale selon le même fonctionnement (Picault et Lesueur, 2014b).

2.1.5 La mise en place d'un système de licences comme mesure de gestion

La gestion de la pêche du homard en baie de Granville (qui n'est pas une espèce sous quota européen) est basée sur un système de licences nationales (*via* le CNPMEM) et régionales (*via* le CRPMEM). « *Ce système a pour objectif le maintien des équilibres sociaux et économiques par un partage des ressources et une résolution équilibrée des différends de cohabitation ou de marché. Il se distingue, en cela, de la Politique Commune des Pêches qui privilégie la diminution des outils de production pour limiter l'effort de pêche* » (CRPMEM, 5 nov. 2013).

Depuis 1993, les navires désirant exploiter le homard doivent détenir une licence nationale qui est obligatoire pour tout navire souhaitant pêcher des crustacés dans les eaux françaises (Corre, 2010).

Cette licence qui fixe les conditions d'obtention. Chaque CRPMEM définit les conditions d'attribution et les mesures de gestion prioritaires

Dans le cas de la baie de Granville, cette licence est délivrée aux navires normands par le CRPMEM BN. Cette structure fixe les contingents, les critères d'attribution, les modalités pratiques d'organisation de la campagne ainsi que les mesures techniques spécifiques dans le respect de la délibération nationale. Attribuée au couple propriétaire / navire, la licence n'est ni cessible, ni transférable. Les modalités d'attribution font l'objet de règles et de procédures nécessairement strictes. Ce système permet à la communauté de pêcheurs de homards de limiter l'accès à la ressource et de la protéger. Les pêcheurs ont ainsi la possibilité d'agir sur les orientations économiques de la filière en vue d'optimiser l'équilibre entre l'effort de pêche et la ressource. Le choix qui a été fait pour cette pêcherie est d'avoir un nombre conséquent de petits navires (donc d'emplois) au lieu d'un nombre limité de grands navires peut être plus rentables.

Les critères d'attribution des licences sont les suivants :

- ✓ les antériorités de pêche (justification de pêche de l'espèce/métier concerné durant les années précédant la demande),
- ✓ les orientations du marché (définition du nombre de licence ou limitation de la taille des navires demandeurs en fonction du marché pour avoir une corrélation entre l'offre et la demande),
- ✓ les équilibres socio-économiques (par exemple par un partage des ressources entre différentes petites unités pour augmenter le nombre d'entreprise et conserver de l'emploi dans un port).

Les personnes interviewées soulignent l'efficacité et la bonne adaptation de ce système pour le maintien durable de l'activité de pêche de la communauté dans un environnement de travail où tout le monde a sa place.

2.2 Une gestion transfrontalière de la pêcherie de homard

La baie de Granville a un riche historique en termes de droit maritime. Les accords sur cette zone commencent dès 1839 et ont pour objectif de définir les limites maritimes entre les deux pays riverains (France et Angleterre), accords qui accouchent notamment sur le découpage de trois zones de pêche au sein de la Baie. En 1959, les britanniques obtiennent la souveraineté des Minquiers sur décision de la Cour Internationale de Justice de la Haye. Suite à des échanges récurrents entre Français et Britanniques depuis 1992 (Fleury, 2011), les « accords de la baie de Granville » sont signés en juillet 2000 et dessinent une frontière marine entre la France et Jersey. Ils définissent aussi un accord de pêche prenant en compte à la fois les délimitations et les droits historiques de pêche (Fleury, 2006). Les relations ont toutefois été tendues lors des négociations entre Jersey et la France, notamment du côté des pêcheurs français qui, se sentant exclus des discussions entre les deux gouvernements, exercent une forte pression. En effet, les enjeux étaient de taille pour les pêcheurs français dont une partie de la flotte exerce au sein des eaux territoriales de Jersey : *« Les négociations de 1992 à 2000 ont été ressenties comme un compromis avec une perte de territoire de pêche. Ce n'était pas la joie du côté de Granville. On a eu tendance à oublier les pêcheurs. Les pêcheurs ont mis la pression. Ce qui a posé problème c'est que ce n'est pas le même mode de gestion de la pêche entre Jersey et la France »* (CRPMEM 13 nov. 2013). Avec du recul, les pêcheurs ont quand même pu conserver leurs zones de pêche et fermer la Baie avec un "rideau" de protection pour les navires étrangers. Aujourd'hui, ces accords ne sont pas remis en cause et les pêcheurs de homards peuvent travailler sereinement, même dans les eaux territoriales de Jersey.

De ces accords débouche aussi la création d'un Comité Consultatif Conjoint de Gestion de la Baie de Granville (CCCBG), exemple pionnier de gestion halieutique transfrontalière : « *Le CCCBG permet de discuter entre les acteurs de la filière. Son rôle est de construire un espace maritime avec des barrières et avec une cohérence de gestion interne* » (Scientifique, 4 nov. 2013). Le CCCBG a pour fonction d'assurer la conservation et la gestion efficace des ressources halieutiques du secteur régi par ces accords. Cette commission transfrontalière fait intervenir deux États avec une représentation des professionnels de la pêche (Bretagne et Normandie pour la France), de l'administration et des scientifiques. Les pêcheurs ont donc une instance où ils peuvent échanger sur les différentes thématiques afin de trouver des consensus de gestion entre Jersey et la France pour une ressource donnée. Par exemple, un consensus sur le partage de certaines zones pour les fileyeurs et les caseyeurs a été trouvé, ces pêcheurs s'entendant pour exploiter la ressource sur une même zone mais à des périodes différentes. Pour le homard, il y a eu par exemple une interdiction des pièges aux Minquiers en 1997.

Il existe deux niveaux d'organisation pour les accords de la Baie de Granville (**Figure 3**): le Comité Consultatif Conjoint qui recommande à la Commission Administrative Mixte (CAM) les mesures nécessaires à la conservation des ressources et la CAM qui a un rôle de décisions. « *La CAM est constituée de représentants des administrations et de conseillers scientifiques. Elle examine les résultats des enquêtes scientifiques, reçoit les rapports, observations et recommandations du Comité consultatif mixte. Elle est également attentive à l'évolution des règlements de pêche dans le secteur, puisqu'il ne faut pas oublier que les ressortissants de la baie de Granville sont a minima assujettis aux règlements européens dans les eaux communautaires. En fonction de ces éléments d'appréciation, la CAM décide ou non de la mise en œuvre des recommandations.* » (Scientifique, 6 nov. 2013).

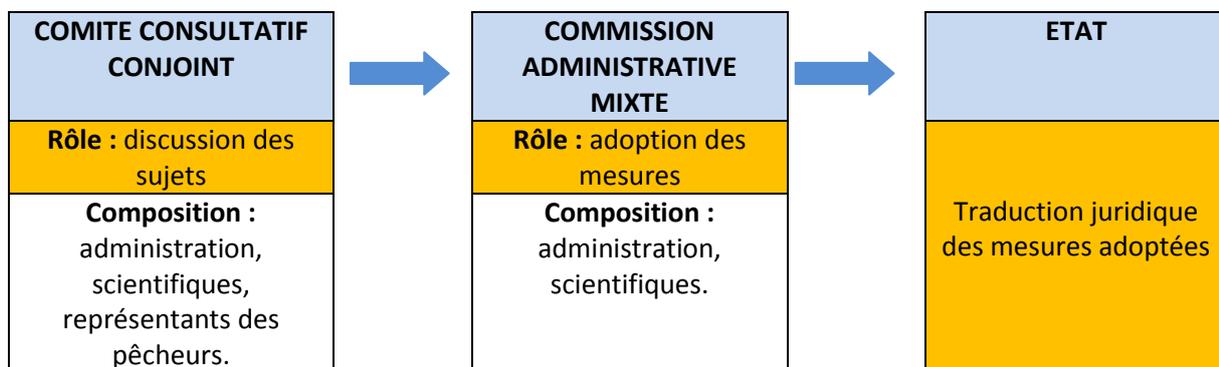


Figure 3 : Processus décisionnel des accords de la baie de Granville (Fleury, 2011)

D'après les personnes enquêtées, outre l'élaboration de nouvelles règles de gestion et la grande implication des pêcheurs, notamment pour les homards, trois évolutions positives au niveau de la gouvernance de la pêche peuvent être identifiées : « (1) *Un vrai consensus pour une adéquation entre la ressource et le nombre d'exploitants avec une limitation du nombre d'opérateurs autorisés à intervenir dans le périmètre de l'accord.* (2) *Plusieurs mesures de gestion progressivement adoptées depuis 10 ans essentiellement pour les gros crustacés avec globalement des résultats relativement satisfaisants en termes de gestion de stocks.* (3) *Une amélioration significative de l'état du stock de gros crustacés (cf. études réalisées à Paimpol et dans les cantonnements de l'Ouest Cotentin mais également à Jersey)* » (Scientifique, 6 nov. 2013).

Au-delà de la participation des pêcheurs à la gestion de la ressource, ces derniers sont aussi acteurs dans différents projets pour faire entendre leurs voix. Ces projets peuvent de près ou de loin avoir des impacts sur la gestion de la pêche de homard en baie de Granville.

2.3 La participation des pêcheurs à des projets communs

Différents projets sont menés ou impliquent directement la communauté de pêcheurs de homards de la baie de Granville, et ce à différentes échelles. Ce sont les structures professionnelles des pêcheurs qui vont porter leurs voix dans les différentes réunions ou négociations lors du montage de projets. Ils peuvent être d'ordre environnemental ou bien émaner du secteur industriel (activités liées à l'énergie : sites d'implantation d'éoliennes ou d'hydroliennes). Ces projets sont discutés au sein du CCCBG ou bien au sein des Comités régionaux et antennes quand ils sont en dehors du périmètre des accords de la baie de Granville. Néanmoins, la multiplication des projets au cours de ces dernières années n'est pas sans poser quelques problèmes : « *Il manque du personnel vu que de nombreux sujets et projets arrivent en même temps ! Il y a de nombreuses sollicitations de toutes parts* » (CRPMEM, 13 nov. 2013).

2.3.1 Les projets en lien avec l'environnement et la ressource

Au-delà de la gestion de la pêcherie, les pêcheurs ont été amenés à participer à différents projets en lien avec l'environnement marin comme la mise en place d'aires marines protégées ou bien de cantonnement pour le homard.

- **Suivi de cantonnements pour le homard**

Dans un but de préservation de l'environnement marin, des démarches scientifiques ont également été initiées, comme la mise en place de cantonnements pour le homard. Ceux-ci représentent des zones délimitées en mer à l'intérieur de laquelle la pêche du homard est interdite afin de protéger la ressource. Le CRPMEM BN et le SMEL travaillent conjointement sur ces cantonnements de pêche, qui se situent surtout sur l'Ouest Cotentin, et valorisent ce qui a déjà été entrepris par le passé (le premier cantonnement est ainsi mis en place en 1964 ; Delayat *et al.*, 2011). L'objectif principal de cette démarche est d'étudier les conditions de réussite de gestion d'un cantonnement et ce avec les professionnels de la pêche, acteurs de leur environnement.

- **Aires marines protégées : concertation et débat**

Les États membres de l'Union européenne doivent prendre les mesures nécessaires pour réduire les impacts des activités sur ce milieu afin de réaliser ou de maintenir un bon état écologique du milieu marin. Pour répondre aux engagements européens, la France doit atteindre, d'ici 2020, l'objectif de 20% d'aires marines protégées dans les eaux françaises (Grenelle de la Mer, 2009) dans le cadre de la Directive Cadre sur une Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM⁶). La mise en place d'aires marines protégées est un mode d'action et de gouvernance des espaces marins qui contribue à toute stratégie d'ensemble pour la gestion de l'espace marin. Elles ciblent des espaces délimités en fonction de l'intérêt du patrimoine naturel, de l'importance des fonctions écologiques et de la nature des usages. Elles se consacrent à un objectif de protection du milieu, la plupart du temps associé à un objectif d'utilisation durable, et lui offrent un cadre de gouvernance et des moyens adaptés. Il existe principalement deux types d'AMP pour le milieu marin pouvant avoir un impact sur la gestion de la pêche côtière :

- ✓ **Les Parcs Naturels Marins (PNM)** ont de multiples objectifs : le bon état des écosystèmes, des espèces et habitats patrimoniaux ou ordinaires, le bon état des eaux marines, l'exploitation durable des activités et le maintien du patrimoine maritime culturel (Khayati,

⁶ Dans le cadre de la directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 appelée «directive-cadre pour le milieu marin »

2011). Il existe en France déjà des PNM dont le Parc Naturel d'Iroise dans lequel les pêcheurs sont parties prenantes. Leurs impacts sur l'écosystème sont pris en compte dans les décisions de gestion du parc (mise en place de cantonnements, suivi du cantonnement, limitation de certains engins de pêche,...).

- ✓ **Les sites Natura 2000** ayant une partie maritime ont pour objectifs la conservation ou le rétablissement d'habitats naturels et de populations d'espèces de faune et de flore. En cas d'impact non négligeable de la pêche sur des ressources naturelles, des mesures peuvent être prises par la commission du site Natura 2000 (mise en place de cantonnements, limitation de certains engins de pêche,...).

Depuis 2009, un projet de création de parc marin dans le golfe normo-breton est à l'étude (Grenelle de la Mer, 2009). Il devrait permettre de réunir tous les acteurs de la mer, dont les pêcheurs, pour travailler sur la durabilité de la zone. En ce qui concerne la communauté de pêcheurs, il y a un réel débat autour de ce projet notamment lors des réunions de concertation ou d'information, les pêcheurs utilisant les structures locales pour faire connaître leur position et leurs arguments en faveur ou non de ce projet.

« Il y a un refus assez fort des pêcheurs notamment dans les Côtes d'Armor et au sein du Comité régional des pêches de Bretagne car ils n'ont retenu que les aspects négatifs de ce projet et pensent que le parc va gérer leurs affaires » (Scientifique, 6 nov. 2013). « Le projet d'AMP est impossible car il comprend 2 régions, 3 départements, 2 préfets de région et Jersey. C'est un projet ingérable car il est de trop grande ampleur » (CRPMEM, 5 nov. 2013). « Ce parc permettra de réguler la pêche plaisance plus facilement car à Chausey, l'été, on ne peut plus pêcher tellement il y a de monde. En plus, on est un peu comme des clowns que tout le monde va voir, on ne peut plus travailler » (Pêcheur 19 nov. 2013).

- **Travaux scientifiques sur la connaissance du stock**

Les pêcheurs de homards ont un vif intérêt vis-à-vis de la ressource et de sa préservation. Tous les ans, une campagne d'échantillonnage pour évaluer le stock est réalisée en relation étroite avec les pêcheurs. La certification MSC sur le homard a permis une amélioration de la recherche avec Ifremer et le SMEL qui réalisent des campagnes d'échantillonnages pour évaluer le stock en relation très étroite avec les pêcheurs : *« Les pêcheurs jouent le jeu avec de l'auto échantillonnage et la validation de leurs données logbook pour éviter les erreurs. Ils sont intégrés dans le processus de recherche sur leur pêcherie. La transparence des données des différentes structures facilite la gestion de la pêcherie »* (Scientifique, 25 nov.2013). Les pêcheurs participent à la campagne d'échantillonnage en réalisant des mesures eux-mêmes ou en accompagnant les scientifiques sur le terrain. Ceux-ci sont aussi demandeurs d'un retour d'information : *« Je suis très intéressé par le retour des enquêtes ou des publications scientifiques sur la pêcherie mais on a un retour très faible d'Ifremer »* (Pêcheur 19 nov. 2013). En plus de l'échantillonnage, de nombreux autres projets scientifiques sont en cours à l'initiative des pêcheurs :

- ✓ une étude sur le déplacement des homards à l'aide de marquage, menée par le Comité départemental de Paimpol;
- ✓ la protection des géniteurs pour assurer la reproduction de l'espèce. Les femelles grainées sont automatiquement rejetées à l'eau et certaines sont marquées avec une interdiction de les repêcher.

- ✓ l'expérimentation sur la survie des homards dans différents types de casiers⁷ dans le cantonnement de Chausey.

Certains projets sont issus du groupe de travail « Homard » créé avec Jersey pour traiter des spécificités scientifiques de cette espèce et qui rassemble des pêcheurs et des scientifiques en marge de CCCBG. Il y a donc un respect de la communauté des pêcheurs de homards pour leur ressource, ce qui est confirmé au regard du faible nombre d'infractions lié à la pêche : « *Il y a très peu d'infractions sur le homard : par exemple, en 2013, on en est à une seule infraction (sur la taille).* » (Administration locale, 2 dec. 2013).

2.3.2 Les projets en lien avec la valorisation du homard

Pour valoriser le homard, les pêcheurs ont mis en place des projets de commercialisation et de communication autour de leur produit.

- **L'écolabel Marine Stewardship Council**

Les démarches "qualité" ont commencé avec Normandie Fraîcheur Mer (NFM) qui est un groupement qualité regroupant marins-pêcheurs, criées et mareyeurs de Basse-Normandie. Cette structure a une grande expérience en certification car elle a mis en place le label rouge sur les noix de Coquilles Saint-Jacques et surtout, sur cette pêcherie, une marque collective "homard du Cotentin"⁸. Elle a une grande force de communication auprès du public.

Un des projets phares de la pêcherie de homard est la mise en place de l'écolabel Marine Stewardship Council (MSC) sur le homard du Cotentin et de Jersey en 2011. Cette démarche qui a été portée en commun entre les pêcheurs de Jersey et ceux de Basse-Normandie souligne la bonne entente entre ces deux communautés. D'après les interviews, les bretons n'ont pas voulu s'associer à la démarche car ils n'y voyaient pas d'intérêts économiques et auraient préféré que l'État français mette en place un écolabel public.

Dès 2001, l'association de pêcheurs de Jersey a émis l'idée de mettre en place un écolabel MSC. La démarche commune a abouti en 2011 avec la reconnaissance de la durabilité de la pêcherie par le MSC. C'est le CRPMEM BN qui a pris la décision de commencer la certification avec l'aide de Normandie Fraîcheur Mer. Ce dernier a apporté son aide technique du fait de son expérience dans les démarches qualités et de communications pour promouvoir les produits. La communauté de pêcheurs a adhéré à la démarche pour plusieurs raisons : « *Le MSC est considéré par les pêcheurs comme une reconnaissance en termes de gestion de leur stock de homards* » (Groupement Qualité, 4 nov. 2013). « *Le MSC va faire évoluer, je l'espère la réglementation de Jersey vers celle de la France* » (Pêcheur 13 nov. 2013).

La démarche MSC a été mise en place suite à la diminution du prix de vente des homards en France, en raison de débarquements massifs de ces crustacés issus de bateaux anglais. La communauté de pêcheurs pensait pouvoir se démarquer avec le MSC pour avoir de meilleurs prix et contrer cette concurrence. Mais aujourd'hui, ces mêmes pêcheurs ne perçoivent de moins en moins l'intérêt économique de ce label MSC et sont donc nombreux à ne plus étiqueter leur homard MSC, en raison du manque d'impact sur les prix. Ce problème de motivation demeure perceptible parmi les producteurs interrogés : « *Les mareyeurs ne jouent pas le jeu du MSC, ils n'achètent pas plus cher et il n'existe aucun dialogue entre pêcheurs et mareyeur* » (Pêcheur 19 nov. 2013).

⁷ Casier à double chambre (parloirs pot ou casiers pièges) et casier classique.

⁸ <http://www.normandiefraicheurmer.fr/les-produits-stars/entry-21-homard-du-cotentin-msc.html>

Malgré ce constat, les acteurs rencontrés s'accordent néanmoins sur le fait que le MSC a permis d'augmenter les échanges entre les scientifiques français et jersiais. Avant le suivi des stocks s'effectuait plus au jour le jour, sur le court terme avec peu d'échanges entre les deux pays. Désormais, ce suivi est beaucoup plus cadré et les échanges plus nombreux, en partie grâce à l'implication croissante de Ifremer dans les travaux d'observation de cette pêcherie.

- **Une valorisation des produits par la communication**

D'une manière générale, la communauté de pêcheurs a la volonté de communiquer sur sa profession et sur la durabilité de son activité. Ils le font notamment *via* l'organisation de fêtes, dont la plus connue reste celle de Granville, « toute la mer sur un plateau », où le homard a été ainsi mis en valeur depuis 2012. L'objectif de cette manifestation est de faire découvrir les produits de la mer au grand public en mettant l'accent sur une espèce par an. Pour répondre aux personnes demandeuses de renseignements sur les modes de pêches, la biologie, la ressource, etc., la communauté s'organise : « *Le SMEL a un stand commun avec NFM et le Comité Régional de pêches pour faire des activités de découverte de la pêche et des produits avec des jeux quiz, le public en raffole et s'intéresse* » (Syndicat Mixte, développement de l'aquaculture et de la pêche, 22 nov. 2013). Le SMEL organise aussi des visites pour les classes primaires afin de leur faire découvrir le milieu marin et les métiers de la pêche.

La communication sur le métier et l'espèce se fait aussi par le biais de la vente directe (marché, associations, restaurants,..). Le homard est un produit qui n'a pas obligation de vente en halles à marée et qui, dans une grande majorité des cas, s'écoule donc sur les marchés locaux. Lors de ces ventes, les pêcheurs communiquent beaucoup et explique aux clients comment se déroule leur activité de pêche : « *Les gens sont souvent curieux vis-à-vis de la pêche, notamment sur la pêche aux Minquiers. Ils veulent souvent m'accompagner mais je ne peux pas* » (Pêcheur 19 nov. 2013). Par cette vente directe, les pêcheurs peuvent espérer jusqu'à 5€/kg de plus-value sur le homard ce qui représente une augmentation d'environ 24% par rapport au prix moyen (Petre, 2011).

Un autre moyen de valorisation des produits de la mer reste la communication *via* les médias. Ainsi la certification MSC a permis d'accroître l'intérêt des journalistes pour le homard : « *Le MSC sur le homard de la baie de Granville permet aussi d'attirer les gens à s'intéresser à cette pêcherie comme par exemple l'émission Thalassa qui a fait un reportage télévision* » (Scientifique, 4 nov. 2013). De nombreuses vidéos, idées recettes, et autres articles de presse sont ainsi émis, notamment sous l'impulsion de NFM qui organise cette campagne de communication (cf. son site Internet). D'autre part, cette pêcherie qui a peu d'impact sur l'environnement, est également mise en avant comme exemple de pêcherie exemplaire par des ONG (notamment le WWF⁹).

⁹ <http://www.youtube.com/watch?v=xMvFPsqejWo>

3 LES LIMITES DE LA GOUVERNANCE DE CETTE PECHERIE

La gouvernance du homard en baie de Granville basée sur la cogestion permet de consolider la durabilité de cette pêcherie atypique car transfrontalière. De nombreuses initiatives sont ainsi mises en place par les pêcheurs et la filière pour pouvoir assurer le futur. Mais malgré tout, il existe quelques limites à cette gouvernance qui vont être détaillées ci-dessous.

3.1 Les points faibles à l'échelle de la pêcherie

La communauté de pêcheurs de homards est partie prenante de la gestion de cette espèce au niveau local. Les enquêtés ont néanmoins soulevés certains points à améliorer à cette échelle pour permettre une meilleure gouvernance.

3.1.1 Les limites d'une gestion à trois : Jersey/Bretagne/Basse-Normandie

Même si les évolutions vont dans le bon sens en termes de relations entre la partie française et jersiaise, plusieurs points d'amélioration de la gestion ont été identifiés. En effet, si l'approche de gestion privilégie le consensus, le processus décisionnel reste de ce fait plutôt lent. Les différences en termes de gestion de la ressource, de difficultés linguistiques, de systèmes politiques, législatifs et juridiques très différents nécessitent beaucoup de temps pour l'adoption d'une réglementation. D'autre part, il existe entre Bretons et Normands un historique conflictuel qui ne facilite pas les prises de positions de la France.

Le fait d'avoir encore des différences réglementaires entre les pêcheurs jersiais et leurs homologues français agace ces derniers, notamment sur le fait d'avoir le droit à plus de casiers à bord, ce qui augmente la capacité de pêche (maximum 1500 casiers par navire pour Jersey et 1000 par navire pour la Basse Normandie selon différents critères) (Macalister Elliott and Partners Ltd, 2011): « *Le nombre plus important de casiers chez les Jersiais est un peu une injustice, ils cassent les prix quand ils débarquent en criée en France* » (Pêcheur 19 nov. 2013).

Enfin, les représentants de l'administration française qui siègent au CCCBG ne sont souvent pas les mêmes d'une année sur l'autre contrairement à ceux de Jersey. Ce renouvellement régulier peut impliquer une moins bonne connaissance des dossiers traités ; les pêcheurs de homards ont notamment peur que ceux-ci soient moins efficaces lors des négociations.

3.1.2 Le problème du renouvellement et de l'implication au niveau des structures professionnelles

Les personnes porte-parole de la communauté de pêcheurs au sein du CRPMEM BN et des antennes locales sont en poste depuis de nombreuses années. Ils connaissent très bien les dossiers et savent comment les porter pour se faire entendre. Des questions se posent quant à leur renouvellement. A chaque élection des représentants des pêcheurs (Comité régional, antennes,...), le peu de listes inscrites limite le choix des pêcheurs. Ce qui inquiète, dans l'avenir, c'est quand ces personnes ne voudront plus se représenter. « *Une grande partie des pêcheurs ne rentre pas dans le jeu. Il y a donc peu de relève. Ils n'ont pas envie d'être noyés sous la paperasse administrative* » (Pêcheur 19 nov. 2013). « *La gouvernance est une histoire d'hommes, les jeunes pêcheurs sont dans une mouvance individualiste et ne s'implique pas/peu dans la gouvernance et il manque donc une relève !* » (CRPMEM, 13 nov. 2013).

Cette mouvance au sein de la communauté de pêcheurs se ressent lors des commissions « crustacés » ou aux réunions d'informations sur des sujets moins sensibles. D'après les personnes interrogées, moins en moins de pêcheurs sont présents à des réunions : « Il a de plus en plus souvent moins de monde aux commissions ! » (Pêcheur, 19 nov. 2013).

3.1.3 Un soutien ressenti comme insuffisant ?

Un point qui est revenu souvent lors des entretiens avec la communauté de pêcheurs de homards est l'éloignement des élus vis-à-vis de leur pêcherie. Certains élus des collectivités de la Manche ne viennent pas du monde maritime et ont parfois du mal à le comprendre et à prendre des initiatives pour le développement de ce secteur. « *La politique de la mer n'est pas très présente dans la sphère politique, ils n'ont pas de sensibilisation maritime. Il faut donc communiquer !* » (Syndicat Mixte, 22 nov. 2013). « *On ne fait pas assez de communication car les politiques de Basse-Normandie oublient le côté marin, il n'y a pas assez de culture de la mer dans le département contrairement aux bretons. Il manque un leader politique orienté mer* » (CRPMEM, 13 nov. 2013). La communauté de pêcheurs se rend compte du manque de communication vis-à-vis des élus, ainsi que du fait que leur situation contraste avec celle des bretons où le côté maritime est très présent au sein des sphères politiques.

En plus de ce manque de sensibilité maritime, il y a eu récemment une réorganisation des services de l'État qui s'est accompagné d'une diminution du personnel affecté au contrôle et à la gestion des pêches au niveau local : « *Il y a eu une diminution du personnel de la Délégations à la mer et au littoral ce qui complique la tâche et donne le sentiment aux professionnels d'avoir perdu du contact avec l'administration. En plus, il y a eu des évolutions dans le système d'organisation des services de l'État ce qui engendre des petites confusions des professionnels, mais rien de grave* » (Administration locale, 2 dec. 2013).

Enfin, par rapport aux échanges d'informations, l'administration centrale a accès à toutes les données de livre de bord¹⁰ ; les pêcheurs déplorent le fait ne pas pouvoir y avoir accès, même de façon agrégée. Ces données pourraient être très utiles en termes de gestion pour la communauté de pêcheurs car elle permettrait de donner une meilleure image de ce qui est pêché dans la zone.

3.2 Faire entendre sa voix au-delà de la pêcherie, une réelle difficulté

Même si la pêcherie est gérée au niveau local, elle subit certaines règles contraignantes de l'Union Européenne (UE) à travers notamment la PCP. En effet, l'UE dispose d'une compétence exclusive en matière de conservation des ressources biologiques de la mer en définissant des règles de pêche pour contrôler et limiter le prélèvement des stocks halieutiques (Picault et Lesueur, 2014a). Du fait de la faible taille de cette pêcherie, les pêcheurs ont du mal à faire porter leur voix au-delà de la pêcherie.

3.2.1 Un manque d'écoute au niveau national et européen

Cette pêcherie manque d'écoute du fait de sa petite taille (60 navires sur l'Ouest Cotentin) et du fait que le homard ne soit pas une espèce sous-quota. Il y a donc peu de relations entre l'Europe et la communauté de pêcheurs, et encore moins de lobbying pour le maintien des aides à l'installation ou le renouvellement de la flotte lors du prochain FEAMP par exemple. Pour faire passer des messages

¹⁰ Registre officiel des activités d'un bateau de pêche (y compris localisation et heure de capture, configuration des engins, volume des captures.).

au niveau européen, il faut que la structure locale passe par tous les échelons (régional, national puis européen), ce qui est long et souvent peu fructueux. Certains pêcheurs utilisent des structures annexes dédiés à la défense de la pêche côtière pour faire du lobbying au niveau européen, en intégrant par exemple la plateforme « petite pêche côtière ». Cette association regroupe des pêcheurs (principalement des petites unités côtières) qui se sentent mal représentés au niveau de leurs structures professionnelles ou qui pensent que celles-ci ont peu d'impact au niveau européen. Ce mouvement européen, qui permet de faire du lobbying à plus grande échelle, demande ainsi aux décideurs de l'Union européenne de protéger leurs modes de vie, leurs communautés et leur patrimoine. Pour eux, il est indispensable que la nouvelle PCP mette un terme aux pratiques non durables et place les acteurs d'un modèle de pêche artisanale et à faible impact au cœur des futures décisions européennes. Il y a, en effet, une certaine rupture entre la pêche côtière du homard (le terrain) et l'Europe (la bureaucratie) : *« A propos de l'Europe, il y a un certain écœurement car les décisions ne sont pas souvent adéquates. Il y a un manque de concertation »* (Pêcheur, 19 nov. 2013).

3.2.2 Difficile de se faire entendre dans un espace de plus en plus saturé

D'après les enquêtés, la communauté de pêcheurs subit de plein fouet la mutation de l'espace maritime avec l'arrivée de nouveaux usagers (plaisanciers, pêcheurs de loisirs, sports nautiques, énergie, ...). L'espace maritime devient saturé. La pêche côtière est donc contrainte de s'adapter pour être préservée, ceci afin de maintenir une activité pérenne et annuelle en vue du maintien du tissu local, le but premier de ces pêcheurs étant de capturer du poisson pour la consommation humaine. L'expansion touristique, et les gains qui se profilent, doivent donc pouvoir cohabiter avec la pêche : *« Il faut que l'aspect touristique profite aussi aux pêcheurs, il faut préserver la maximum d'emploi dans la pêche côtière. On ne veut pas être des indiens dans une réserve »* (Pêcheur, 13 nov. 2013). Or, pour le moment les autorités locales ont plus tendance à vouloir développer le secteur de la plaisance que celui de la pêche, comme par exemple au port de Granville : *« Granville évolue ces dernières années et la plaisance prend une place plus importante que la pêche car il y a beaucoup de touristes »* (Syndicat Mixte, 22 nov. 2013). Il faut donc miser sur un développement touristique autour et avec une pêche en Manche qui plus est historiquement présente depuis longtemps : *« Une ville comme Barfleur a un grand patrimoine historique tourné vers la pêche. L'entité pêche n'est pas mis en valeur en Manche pourtant il existe une grande histoire de la pêche en Normandie »* (CRPMEM, 13 nov. 2013).

4 CONCLUSION ET POINTS CLEFS

Le **tableau 2** regroupe toutes les parties prenantes engagées dans la gouvernance de la pêcherie de homard de la baie de Granville et résume brièvement leurs rôles respectifs. Les pêcheurs se positionnent au cœur de la gouvernance locale et régionale *via* la commission « crustacés » du CRPMEM BN, qui est force de propositions. De plus, les organisations professionnelles sont des acteurs incontournables dans la gestion de la pêche avec la mise en place de licences pour le homard, système utilisé aussi pour d'autres espèces (Picault et Lesueur, 2014b). L'administration joue son rôle régalien au niveau national, régional et local en contrôlant la bonne mise en œuvre de la politique des pêches. Par conséquent, ce schéma de gouvernance traduit une forte cohésion et collaboration entre les acteurs mais aussi une réelle volonté des pêcheurs d'assurer un développement durable de leur activité économique. La recherche scientifique joue un rôle au sein de cette filière, notamment sur les aspects de gestion (biologique) de la ressource. Cette gouvernance du homard fait aussi intervenir des acteurs (administratifs et professionnels) de Jersey qui échangent avec les structures françaises dans le cadre du Comité Consultatif Conjoint de la baie de Granville.

Tableau 2 : Organisations directement impliquées dans la gouvernance de la pêche de homard

NIVEAU	ORGANISATION	ROLE
FRANCE		
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES		
National	Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM) Commission « Crustacés » du CNPMEM	Mesures et recommandations réglementaires pour les licences de crustacés au niveau national Groupe de parties prenantes qui fournit des conseils et avis sur la pêche des crustacés au niveau national
Régional	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Basse-Normandie (CRPMEM BN) Commission « Crustacés » du CRPMEM BN	Gestion des licences au niveau régional et force de proposition pour la réglementation et mise en place de projets Groupe de parties prenantes qui fournit des conseils et avis sur la pêche des crustacés au niveau régional
Local	CRPMEM BN Antennes du CRPMEM BN	Force de proposition pour la réglementation
ADMINISTRATION		
National	Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA)	Traduction et mise en place des réglementations européennes à l'échelle nationale
Régional	Directions Interrégionales de la Mer (DIRM) Manche Est-mer du Nord	Conduite des politiques de l'État en matière de pêche au niveau régional
Local	Délégation à la Mer et au Littoral de Basse-Normandie - DML DDTM Manche	Application de la loi sur le quai et en mer et contrôles
AUTRES STRUCTURES		
National	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (Ifremer)	Recherche scientifique et évaluation des stocks
Régional	Syndicat Mixte pour l'Équipement du Littoral (SMEL) Normandie Fraîcheur Mer (NMF)	Partenaire local pour la recherche scientifique Mise en place de démarche de valorisation de la production de produits de la de mer en Normandie
JERSEY		
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES		
Local	Jersey Fishermen's Association	Représente les pêcheurs non-côtiers de Jersey
	Jersey Inshore Fishermen's Association	Représente les pêcheurs côtiers de Jersey
ADMINISTRATION		
National	Department of Fisheries and Marine Resources	Mise en œuvre de la gestion des pêches, application, recherche scientifique; représente l'administration à la CAM
Local	Fisheries and Marine Resource Advisory Panel FMRAP	Organe de décision pour la gestion des pêches à Jersey - inclut les parties prenantes et les politiciens
COMITE CONSULTATIF CONJOINT DE LA BAIE DE GRANVILLE.		
Transfrontalière	Commission Administrative Mixte (CAM)	Comité, composé des autorités de gestion de Jersey, Basse-Normandie et de la Bretagne. Décisions au niveau du traité de la baie de Granville
	Comité Consultatif Conjoint (CCCM)	Comité qui débat et propose des mesures de gestion à la CAM

La pêche de homards est une pêche qui a évolué durant ces dernières années. Elle peut être considérée aujourd'hui comme une pêche durable dans laquelle tous les acteurs travaillent ensemble. La gouvernance mise en place est un exemple de cogestion où les professionnels travaillent en collaboration avec l'administration avec l'appui des scientifiques.

Les enquêtes réalisées dans le cadre du projet GIFS ont permis de résumer les principaux moyens par lesquels les structures existantes participent à la durabilité environnementale, socio-culturelle et économique de la pêche (Tableau 3).

Tableau 3 : Synthèse des points clefs de la pêche

Durabilité de l'environnement
Mise en place d'un écolabel <i>Marine Stewardship Council</i> (MSC) pour le homard en Baie de Granville
Participation aux travaux scientifiques : collaboration avec Ifremer et le SMEL pour la collecte de données scientifiques ; mise en place de programmes scientifiques sur la biologie des homards et sur l'effet des cantonnements
Création d'un groupe de travail scientifique avec Jersey sur le homard
Pêche sélective
Bon état des stocks
Durabilité sociale
Environnement de travail sain entre de nombreux acteurs qui s'apprécient et se connaissent
Interaction grandissante de la communauté de pêcheurs avec les touristes
Travail de communication de la communauté de pêcheurs sur leur métier
Réalisation et participation à de nombreux projets
Durabilité économique
Diversification économique (vente directe, participation à des festivals)
Participation des structures professionnelles à la formation (dans les écoles de pêches, aquaculture, ...)
Projet de valorisation du produit (marque collective, label, circuit-court)
Gouvernance basée sur la cogestion
Gestion concertée avec l'implication des pêcheurs
Intégration des idées des pêcheurs lors des décisions
Structures professionnelles organisées et intégrant les pêcheurs
Existence de structures des collectivités territoriales pour l'appui au secteur (SMEL)
Un système de licence bien en place pour protéger la ressource
Evolution positive dans les relations avec Jersey

La dimension environnementale, premier point du triptyque du développement durable, est un des piliers de cette pêcherie et de sa gouvernance. La pêcherie exploite un stock en bon état ce qui a d'ailleurs abouti à la certification MSC de la pêcherie. De plus, les pêcheurs montrent un respect vis-à-vis de la ressource se traduisant par une meilleure connaissance de celle-ci et une communication sur leurs bonnes pratiques. Une analyse réalisée sur cette pêcherie en 2011 (Petre, 2011) mettait en avant un manque de données scientifiques pour le suivi du stock. Depuis, la certification MSC a permis aux acteurs de travailler sur cet aspect en créant un groupe de travail spécifique sur les connaissances de la ressource de homards en augmentant, par exemple, les récoltes de données scientifiques. L'aspect socio-culturel, autre élément clef du développement durable, est présent au sein de la communauté de pêcheurs et mis en exergue par l'existence d'un environnement de travail sain avec de nombreuses interactions avec d'autres secteurs, d'autres communautés. Il y a une forte volonté des pêcheurs de valoriser leur métier en communiquant sur le fait que cette pêcherie est gérée de façon raisonnée avec des produits de qualité et éco-labélisés. Les moyens utilisés par la communauté de pêcheurs sont, par exemple, l'organisation de festivals leur permettant de communiquer sur le métier, les méthodes de pêche et de valoriser le homard pêché en baie de Granville. Enfin, la dimension économique, dernier pilier du développement durable est incontournable pour les entreprises de pêche qui exploitent cette ressource. Les revenus des pêcheurs proviennent de la vente de la pêche basée sur deux facteurs : la quantité et le prix de vente. La quantité débarquée dépend en partie de la ressource qui, par une gestion locale efficace, est préservée. Le prix, lui, est en fonction de l'offre et de la demande lors de la vente. Certains pêcheurs, pour augmenter le prix de vente et donc leurs revenus, vendent leur pêche en direct sur les marchés ou auprès des restaurateurs ce qui leur permet aussi de communiquer sur leur métier. A l'échelle de la communauté de pêcheurs de homard, des démarches de valorisation ont été mises en place pour vendre à un meilleur prix comme par exemple l'écolabel MSC ou la marque collective homard du Cotentin.

Ces différentes dimensions du développement durable font partie intégrante de la gestion locale de cette pêcherie. Les membres de la communauté de pêcheurs et les différents intervenants associés tentent d'assurer l'avenir de la flotte en se basant sur la cogestion. Cette gouvernance permet aux pêcheurs d'avoir une réglementation locale adaptée à leurs besoins et à la durabilité de la pêcherie notamment avec la mise en place d'outils de gestion comme par exemple les licences. La gestion de cette pêcherie est atypique car la baie de Granville est une zone transfrontalière dans laquelle pêcheurs français et jersiais cohabitent. Les deux communautés ont mis en place une gestion partagée de la ressource avec la création du Comité consultatif conjoint de gestion de la baie de Granville qui est un exemple pionnier de gestion halieutique transfrontalière. Les relations et les partenariats qui sont entretenus entre tous les acteurs sont une base solide pour l'avenir de la pêcherie. Malgré cela, d'après les enquêtés, il existe quelques limites à cette gouvernance.

- **A l'échelle de la pêcherie**

Le système de gestion de la pêcherie au niveau de la baie de Granville, malgré les efforts effectués depuis cinq ans, n'a pas encore permis une totale harmonisation de la réglementation entre Jersey et la France. Il persiste encore des disparités réglementaires entre les deux pays qui défavorisent certains pêcheurs en termes de capacité de pêche. Il est donc important pour les représentants de pêcheurs d'être impliqués dans les Comités de gestion pour défendre leurs points de vue. Actuellement, ces représentants en poste jouent parfaitement leur rôle. Cependant, d'après les personnes enquêtées, peu de personnes veulent, à l'avenir, représenter la communauté de pêcheurs de homard ou bien s'impliquer dans les structures professionnelles. Il y a un certain délaissement des postes clefs de représentation de la filière qui sera à moyen terme problématique pour défendre et porter la voix des pêcheurs au niveau local comme national. Enfin, d'après les pêcheurs, les élus de la Manche ne sont pas assez investis dans les activités maritimes. Les pêcheurs ne se sentent pas toujours soutenus politiquement.

- **A l'échelle nationale et européenne**

A l'échelle nationale et européenne, cette pêcherie de petite taille et ses représentants ont du mal à faire porter leur voix. Pourtant, même si elle est gérée au niveau local, elle est obligée de respecter les contraintes réglementaires de l'Union européenne à travers notamment la PCP. De plus, les pêcheurs évoluent dans un espace dont les usages sont de plus en plus diversifiés et où les conflits d'usage se multiplient. Ils craignent alors une diminution du soutien des instances politiques au profit d'autres secteurs.

LISTE DES ACRONYMES

AMP	Aire Marine Protégée
CAM	Commission Administrative Mixte
CCC	Comité Consultatif Conjoint
CCCBG	Comité Consultatif Conjoint de Gestion de la Baie de Granville
DDTM	Direction Départementale des Territoire et de la Mer
CNPMEM	Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
CRPMEM	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
DCSMM	Directive Cadre sur une Stratégie pour le Milieu Marin
DIRM	Direction InterRégionales de la Mer
DML	Délégation à la Mer et au Littoral
EPIC	Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
GIFS	Geography of Inshore Fishery and Sustainability
Ifremer	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
MSC	Marine Stewardship Council
NFM	Normandie Fraicheur Mer
PCP	Politique Commune de la Pêche
SIH	Système d'Information Halieutique
SMEL	Syndicat Mixte pour l'équipement du Littoral
TAC	Totaux Admissibles de Captures
UE	Union européenne
WWF	World Wildlife Fund

BIBLIOGRAPHIE

BREWER, J.D., 2000. *Ethnography*. Open University Press: Buckingham, 10 p.

CORRE J., 2010. *Recensement des bonnes pratiques des professionnels des pêches maritimes françaises*. Rapport final, Comité National des Pêches Maritimes et Elevages Marins, 202 p.

DELAYAT S., LEGRAND V., 2011. *Les cantonnements de pêche*. Projet MAIA (Marine protected areas in the Atlantic arc). Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins de Basse-Normandie, 51 p.

FERRACCI F., 2011. *Présentation et analyse d'une cogestion de la ressource halieutique au sein d'une aire marine protégée. Exemple de la réserve naturelle des bouches de Bonifacio*. Essai présenté en vue de l'obtention du double diplôme de Maîtrise en Environnement et Master en Ingénierie et Management de l'Environnement et du Développement Durable, 45 p. [En ligne] [http://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2011/Ferracci_F_09-01-2012-2011 .pdf](http://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2011/Ferracci_F_09-01-2012-2011.pdf) Consulté le 15 février 2014.

FLEURY C., 2011. *Quand droits des pêcheurs et frontières marines interfèrent. Enjeux et conflits dans le golfe normand-breton*. Dans la dimension spatiale des inégalités, Regards croisés sur les sciences sociales de Backouche I., Ripoll F., Tissot S. et Veschambre V. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Géographie Sociale, p. 87-113.

FLEURY C., 2006. *Discontinuités et systèmes spatiaux. La combinaison île/frontière à travers les exemples de Jersey, de Saint Pierre et Miquelon et de Trinidad*. Thèse Université de Caen. UFR Géographie, 624 p.

GRENELLE DE LA MER, 2009. *Le Livre Bleu des engagements du Grenelle de la Mer*. Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 77 p. [En ligne] http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/grenelle_de_la_mer_engagements_web.pdf Consulté le 8 décembre 2013.

HAY, I., 2005. *Qualitative research methods in human geography*. (2^{ème} Edition). Oxford University Press: Oxford, 258 p

KHAYATI A., 2011. *Les outils de gouvernance, de gestion et de planification sur le bassin d'Arcachon, quelles implications pour les professionnels de la pêche et de la conchyliculture ?* Projet AGLIA – MAIA, Rochefort, France, 67 p.

LEBLOND E., DAURES F., MERRIEN C., DEMANECHÉ S., LE BLOND S., BERTHOU P., 2013a. *Activité 2011 des navires de pêche de la région Basse Normandie. Document réalisé dans le cadre du projet « Système d'Informations Halieutiques »*. Edition IFREMER Brest, 9 p. [En ligne] http://sih.ifremer.fr/content/download/17680/115175/file/FICHE_LIEU_2011_ZAT_52_BN.pdf. Consulté le 24 mars 2014.

LEBLOND E., DAURES F., MERRIEN C., DEMANECHÉ S., LE BLOND S., BERTHOU P., LE RU L., 2013b. *Activité 2011 des navires de pêche du quartier maritime de Saint-Malo. Document réalisé dans le cadre du projet « Système d'Informations Halieutiques »*. Edition IFREMER Brest, 9 p. [En ligne] http://sih.ifremer.fr/content/download/17673/115140/file/FICHE_LIEU_2011_ZAT_13_CH.pdf. Consulté le 24 mars 2014.

LE GALLIC B., 1996. *Conflits d'usage et régulation d'accès à la pêche : le cas du golfe Normano-Breton*. Mémoire de DEA Economie et Politique Maritime, ENSAR, Rennes, 125 p.

MACALISTER ELLIOTT AND PARTNERS LTD, 2011. *Normandy and Jersey lobster (Homarus gammarus) fishery*. Public Certification Report, 26 p. [En ligne] www.msc.org/track-a-fishery/fisheries-in-the-program/certified. Consulté le 02 février 2014.

PETRE E., 2011. *Valorisation des bonnes pratiques de la pêche artisanale en France*. Mémoire de Fin d'Études AGROCAMPUS OUEST, 71 p. [En ligne] <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/memoires/201114.pdf>. Consulté le 10 décembre 2013.

PICAULT D., LESUEUR M., 2014a. *Pêche côtière et gouvernance en France*. Rapport d'étude. Axe 1 du projet GIFS. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°20, 20 p.

PICAULT D., LESUEUR M., 2014b. *Pêche côtière et gouvernance en France. Le cas de la pêcherie de coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc*. Rapport d'étude. Axe 1 du projet GIFS. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°21, 40 p

Textes réglementaires

Loi n°2010-874 du 27 juillet 2010, de modernisation de l'agriculture et de la pêche.

Sitographie

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES (page consultée le 7/01/2014), *Les aires marines protégées : des outils pour gérer et préserver le milieu marin.* <http://www.aires-marines.fr/Les-aires-marines-protegees>.

COMITE NATIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS (page consultée le 22/11/2013), *La commission « Crustacés ».* <http://www.comite-peches.fr/site/index.php?page=g28&commissions=9>.

COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BASSE-NORMANDIE (page consultée le 22/11/2013), *Les espèces soumises à licence.* <http://www.crpbm.fr/comite-regional-peche-licence.html>.

MARINE STEWARDSHIP COUNCIL (page consultée le 19/11/2013), *La pêcherie de homard de Basse-Normandie et de Jersey décroche la certification MSC pour une pêche durable.* <http://www.msc.org/salle-de-presse/communiqués/la-pecherie-de-homard-de-basse-normandie-et-de-jersey-decroche-la-certification-msc>.

NORMANDIE FRAICHEUR MER (page consultée le 3/12/2013), *Le homard du Cotentin MSC.* <http://www.normandiefraicheurmer.fr/les-produits-stars/entry-21-homard-du-cotentin-msc.html>.

SYNDICAT MIXTE POUR L'EQUIPEMENT DU LITTORAL (page consultée le 6/12/2013), *présentation du SMEL.* <http://www.smel.fr/>.

WORLD WILDLIFE FUND (page consultée le 20/01/2014), *Vidéo : Le Casier : Une pêche responsable en Normandie.* <http://www.youtube.com/watch?v=xMvFPsjejWo>.

Réalisation, mise en page : Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST

ISSN 2116-8709 (en ligne)

ISSN 2260-0922 (papier)

© 2014, Pôle halieutique Agrocampus Ouest. Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, sont réservés pour tous les pays

Crédit photos : AGROCAMPUS OUEST

Ce rapport présente les résultats de l'étude sur la gouvernance des pêches côtières entrepris lors du projet GIFS pour le cas d'étude de la pêcherie de homard en baie de Granville. L'objectif est de mieux comprendre les différents modes de gouvernance de cette pêcherie et d'identifier la place de la pêche dans cette zone. Les résultats de l'étude donnent un aperçu de la façon dont la communauté de pêcheurs interagit avec les organismes régaliens et les principaux décideurs à différentes échelles de gouvernance (local, national et européenne). AGROCAMPUS OUEST a examiné comment, et dans quelle mesure, les pêcheurs sont engagés dans les structures de gouvernance pour préserver la viabilité économique et sociale de leur communauté. Ces résultats fournissent un exemple de la gouvernance en France, complétés dans le cadre du projet GIFS par d'autres cas d'études en France, en Angleterre, en Belgique et aux Pays-Bas afin de mieux situer le rôle de la pêche côtière dans le cadre du développement durable de la zone côtière.

AUTEURS (AGROCAMPUS OUEST)

David PICAULT
Marie LESUEUR

Ce rapport a été produit par l'équipe de la Cellule Etudes et Transfert, Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST avec le soutien de l'Union Européenne dans le cadre du projet GIFS : Geography of Inshore Fishing and Sustainability, programme européen de coopération transfrontalière Interreg IV A 2 Mers Seas Zeeën, cofinancé par le FEDER.



CONTACTS

- AGROCAMPUS OUEST

Marie LESUEUR : marie.lesueur@agrocampus-ouest.fr

Cellule Études et Transfert
Pôle halieutique
AGROCAMPUS OUEST

65 rue de Saint Briec
CS 84215 • 35 042 Rennes Cedex

<http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/>

ISSN 2116-8709 (en ligne)
ISSN 2260-0922 (imprimé)